

dernier facteur soit une source de souci aussi bien pour les agents que pour les sténographes, il ne semble pas qu'il ait la même influence sur le personnel au niveau des dactylographes (ST-1 et ST-2). Les dactylographes ont néanmoins le sentiment qu'en tant qu'êtres humains, elles ont droit à un environnement physique décent et plus particulièrement à l'air pur et à la lumière du jour. Nous proposons en conséquence de ne pas chercher à constituer d'équipes de sténographes et de permettre les équipes de dactylographes, lorsque c'est nécessaire, mais seulement dans des conditions physiques convenables.

L'ombudsman

La chute du moral et la mauvaise utilisation des compétences résultant pour une grande part d'un manque de compréhension fondamentale et étant aggravées par l'absence de moyens de relations véritablement libres entre une sténodactylographe et l'agent avec lequel elle travaille, nous recommandons de désigner un agent qui conseillera le personnel et lui donnera des avis à tous les niveaux et sur tous les problèmes, mineurs ou majeurs, qui pourront se présenter dans les relations humaines et de travail dans n'importe quel groupe professionnel du Ministère. Cet agent, quel que soit son titre, serait dispensé de se conformer aux procédures habituelles concernant l'avancement ou les affectations et les demandes et réclamations qui lui seraient adressées ne figureraient pas en règle générale au dossier de l'employé intéressé. Il enquêterait sur les cas dans lesquels des employés se sentent victimes de discrimination en raison de l'organisation administrative et de ses programmes ou plus simplement de la complexité ou de la lenteur de la machine administrative. Il pourrait jouer le rôle d'une sorte de médiateur dans le cas, par exemple, où un ambassadeur et sa secrétaire l'auraient pressenti au sujet d'un